



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des pistes d'amélioration pour l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle

La Cour des comptes a réalisé un audit de performance des prestations de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) destinées au public adulte dont, notamment, celles dispensées dans le cadre du portail de certification professionnelle des adultes (CPA). L'audit, initié en décembre 2018, a couvert environ le quart des activités de l'OCOSP. Il a été réalisé avec beaucoup de soin et dans le respect du travail des conseillères et de conseillers œuvrant dans ce domaine.

La direction de l'OCOSP et son service de rattachement, le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP), ont pris connaissance avec intérêt des résultats de l'audit. Ceux-ci ont été obtenus par des analyses qui concernent les prestations individuelles, les méthodes de travail, les processus support, le management et à travers deux enquêtes conduites par la Cour auprès des usagers.

Satisfaction exprimée par les usagers

Les enquêtes ont notamment permis de relever que le niveau de satisfaction exprimé par les usagers et les usagères concernant les prestations individuelles est plutôt élevé. Quant aux prestations de l'OCOSP portant sur l'accueil des usagers et des usagères, l'enquête montre que le niveau de qualité perçue et le degré de satisfaction des bénéficiaires sont très élevés. En outre, l'audit souligne positivement l'organisation générale de l'office et ses efforts pour la promotion de l'égalité des genres.

Les prestations de l'orientation destinées aux adultes sont actuellement l'objet de beaucoup d'attention, tant au niveau vaudois qu'au niveau suisse. La Confédération a clairement manifesté sa volonté de soutenir les adultes pour qu'ils puissent gérer leur carrière dans le contexte actuel d'évolution technologique afin de rester employables. Elle compte sur les services cantonaux d'orientation pour soutenir dans leurs démarches les personnes qui doivent faire évoluer leur carrière. L'OCOSP souligne que c'est dans ce contexte de soutien à l'employabilité et à la certification qu'il est en train d'adapter ses outils de travail; l'office a aussi été amené à élargir le cercle des

bénéficiaires des prestations à des personnes travaillant dans le canton et ayant le droit de s'y former à leurs frais.

11 recommandations prises en considération

Ainsi, au cours des prochains mois, l'OCOSP va s'employer à tirer profit des résultats de l'audit pour mener l'évolution de l'offre en orientation pour les adultes dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'orientation professionnelle du 15 mai 2018. Il va pleinement valoriser les observations de la Cour, notamment pour la définition des indicateurs de qualité qui sera réalisée dans le cadre de la mise en place de la future base de gestion des données de l'office.

La direction de l'OCOSP et son service de rattachement, le SESAF, ont pris acte des recommandations de la Cour des comptes. Les recommandations seront mises en œuvre dans les meilleurs délais.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 novembre 2019

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFJC, Eugénie Sayad, directrice, Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)